

*A l'attention de Monsieur SMAÏL Mohammed*

*Monsieur,*

*C'est bien volontiers que je réponde à votre message du début mars 2013.*

*Je ne suis pas un historien. Vous êtes certainement informé du rôle qui fut le mien dans le combat pour l'Algérie française. Ce combat m'a valu une condamnation à mort, par contumace, prononcée par la Vème République gaulliste.*

*Je considère que les commentaires dont on nous rassasie sur la guerre d'Algérie, ses origines et son déroulement, sont riches avant tout de vérités adultérées. Adultérées par la volonté constante et prioritaire de ne pas porter atteinte à l'image résiduelle de De Gaulle, responsable et leader **premier** de l'indépendance algérienne.*

*J'ai eu connaissance d'une partie du rôle joué par votre grand-père à la lecture de la presse algérienne, il y a plus de 20 ans. Le rôle des « cénacles » dont Omar Smaïl Cheik fut le fondateur, y était magistralement exposé. Je crois être un des rares, sinon le seul à cette époque, à avoir attribué aux cénacles, à Omar Smaïl, ainsi qu'au Cercle du Progrès, l'importance majeure qui fut la leur dans le combat contre la France. J'ai enregistré, et souligné avec insistance, le rôle fondamental et la priorité opérationnelle majeure, conférés par Omar Smaïl à la langue arabe littéraire.*

*Echappant quant à moi aux effets pervers, et surtout infantilissants, du gaullisme résiduel, générateur d'une encéphalopathie gaulliste décérébrante, j'affirme que la guerre d'Algérie fut avant tout une guerre spirituelle : tactiquement dans un premier temps et stratégiquement dans un temps ultérieur, temps au cours duquel elle révéla son identité fondamentale.*

*Je vous transmets quelques lignes d'une étude discrètement remaniée que j'ai communiquée à mes correspondants, dans laquelle j'évoquais une fois de plus, le rôle du cheik Omar Smaïl.*

*Permettez-moi une interrogation : votre grand-père Omar Smaïl était-il un petit-fils de l'émir Ab-El-Kader ?*

« Depuis 1920 la III<sup>ème</sup> république ne s'est jamais radicalement opposée, à la mise en place, par nos ennemis, d'un dispositif opérationnel anti-français. Un dispositif majeur. Celui qui sera expérimenté plus tard comme moyen de guerre particulièrement affûté contre la France.

Tout remonte au 4 février 1919. 11 semaines à peine après l'armistice du 11 novembre 1918, sont connus en France et en Algérie, les décrets d'application d'une loi. Celle-ci réactive le sénatus-consulte de Napoléon III promulgué le 14 juillet 1865. Elle le complète, le précise, le vitalise. L'actualise.

Ce sénatus-consulte de 1865 exprimait la possibilité d'une accession des musulmans et des juifs d'Algérie à **la citoyenneté française**, sous la condition de renoncer à leur statut personnel. C'est-à-dire de se soumettre au code Napoléon, comme tous les autres citoyens français. C'était de toute évidence ce qu'il fallait établir : la citoyenneté par le biais d'une sécularisation des musulmans d'Algérie dans le vécu quotidien de leur foi. Il n'est pas inutile de préciser, une fois de plus, le sens de trois substantifs.

**Le sécularisme** : il reconnaît la nature fondamentale, exclusive des valeurs matérielles de la vie. Le sécularisme *absolutise* ces mêmes valeurs matérielles de la vie. Il refuse de les soumettre à Dieu, dont l'existence est niée.

**La sécularité** : elle reconnaît la réalité des valeurs matérielles de la vie. Mais elle ne les absolutise pas. Elle les soumet à Dieu.

**La sécularisation** : elle définit l'ensemble des attitudes et des comportements qui permettent de parvenir à la sécularité. C'est-à-dire, en dernière analyse, à un concordat qui permet aux musulmans de vivre librement leur foi, dans le cadre de nos institutions qui elles-mêmes, expriment la volonté du peuple souverain. La sécularisation mérite donc une définition actualisée : un concordat entre une société laïque et une religion qui veut rester libre de s'exprimer. Ou bien un concordat entre une religion et une société laïque qui veut rester libre de s'affirmer. On se rend compte aujourd'hui que, contrairement à ce qu'avaient prévu les laïcs de la III<sup>ème</sup> République, la laïcité est devenue aujourd'hui, en terre d'Occident, le moyen nécessaire et indispensable à l'expression libre des différentes fois religieuses.

On a choisi, pour l'entrée en vigueur de cette loi du 4 février 1919, un moment particulièrement opportun. Ou plutôt satanique pour ceux des Français qui envisageaient déjà de se débarrasser de l'Algérie.

En effet, 11 semaines à peine après l'armistice, dès la fin de la première grande boucherie européenne mise en œuvre par les *Polpots* européens de l'époque, qui était préoccupé en France et en Algérie, du statut des

musulmans ? Qui pense aux « arabes » d'Algérie, alors que l'on pleure en France 1.500.000 morts ! Parmi lesquels des milliers de combattants musulmans d'Algérie et d'ailleurs.

Tout s'est passé comme si la manœuvre était secrètement motivée en France, par la volonté de provoquer en Algérie, la naissance **d'un dispositif de riposte**, précisément ou plutôt **ponctuellement** dirigé contre cette loi de 1919, par les ennemis de la France.

Ce dispositif de riposte allait effectivement s'intégrer à une manœuvre chronique, insidieuse, visant à monter un appareil de guerre capable d'exercer sa pugnacité contre la France en Algérie, **le moment venu**.

Dans cette perspective, dès 1920, en vertu de la loi de 1901, loi de Waldeck-Rousseau, une association légale est autorisée à s'installer en Algérie : les **Cénacles d'Etudes** dont le but est manifestement de rendre la communauté musulmane d'Algérie réfractaire aux effets de cette loi de 1919. Effets théoriquement et publiquement redoutés. J'insiste sur l'adverbe **théoriquement**.

Dans ces cénacles, il est prescrit aux musulmans de se préparer à la lutte contre les effets officiellement redoutés ou plutôt exhibés de cette loi : **l'évangélisation, l'assimilation, la francisation**. Comme si la IIIème république était préoccupée à cette époque de la christianisation des musulmans d'Algérie ! On oublie que Clémenceau était un anti-chrétien fondamentaliste. Le président fondateur de cette association est un négociant berbère, un religieux profond, Omar Smaïl. Il va réunir une élite parmi les oulémas berbères d'Algérie. C'est-à-dire des docteurs de la foi coranique (imams, muftis, cadis). Ceux-ci vont se soumettre à une première recommandation d'Omar Smaïl : s'exprimer désormais, **exclusivement**, en langue arabe littérale. Il va mettre en pratique opérationnelle, « *l'outil conceptuel* » que constitue la langue arabe. Il va renforcer d'une manière très offensive, « *le lien liturgique représenté par la langue arabe et les vocalises sans cesse renouvelées* ». Il va conférer une valeur opérationnelle majeure à « *l'exercice de la différence* ». De grands auteurs, spécialistes de la langue arabe et de l'islam, exposent que « *certaines partages* » sont constamment refusés par les musulmans. « *C'est la psalmodie qui cautionne que l'on reste soi* ». Et qui « *symbolise l'universel* ». Ils insistent sur la « *réciprocité opérationnelle qui existe entre le texte et les récitants* ». Ils prétendent démontrer que les progrès de l'islam s'expliquent avant tout « *non point dans ses références métaphysiques mais dans ses mises en œuvre temporelles* ».

C'est « *la psalmodie qui cautionne que l'on reste soi* ». Nous estimons nécessaire de le rappeler. Ils ajoutent : « *elle symbolise l'universel* ».

Ils veulent démontrer, permettez-moi d'insister encore, l'importance de « *la réciprocité opérationnelle entre le texte et les récitants* ». C'est leur idiome « *qui les situe en permanence en site de véracité* ». Les vocalises

perpétuellement renouvelées, permettent de comprendre combien l'orthodoxie touche de près à sa « *substance phonique* ».

Le berbère Omar Smaïl soutient que c'est la langue arabe littérale qui s'illustre avant tout comme un moyen de guerre nécessaire et suffisant pour lutter contre les trois conséquences, officiellement et théoriquement redoutées, de la loi du 4 février 1919. A savoir, répétons-le, l'évangélisation, l'assimilation, la francisation.

C'est au nom de Dieu et pour le respect de la parole du Prophète que l'on va combattre la France à partir des Cénacles d'Omar Smaïl, dès 1920.

En 1925, Omar Smaïl franchit un pas en fondant le *Cercle du Progrès, Nadi at Taraqqi*. Il prend soin de conférer au statut personnel, c'est-à-dire au statut coranique des musulmans d'Algérie, la vigueur d'une place forte idéologique. Le *Ksar* idéologique de l'indépendance algérienne.

En 1930, Omar Smaïl et les oulémas d'Algérie, subissent les effets ô combien négatifs pour eux, des manifestations musulmanes francophiles, célébrant avec ferveur et en masse, le centenaire du débarquement français à Sidi Ferruch, le 14 juin 1830. Smaïl réagit en profondeur, en prenant son temps, contre l'enthousiasme français des musulmans d'Algérie. Enthousiasme, répétons-le, massivement exprimé en juin 1930.

Le 5 mai 1931, un an plus tard donc, il fonde l'Association des Oulémas.

Le 7 mai 1931, Abdelhamid ben Baddis, de Constantine, est élu président de cette association.

El Bachir el Ibrahimi, des Hauts-Plateaux-Sétifiens (il est né à Tocqueville, Ras-el-Oued aujourd'hui) est nommé vice-président. Rien ne pourra se faire désormais pour le combat contre la France sans le blanc-seing, sans l'aval, sans *l'imprimatur verbal* de cette association des oulémas. Pardon pour ce barbarisme car nous savons qu'un imprimatur ne peut être qu'imprimé par définition.

Mais cette association n'est pas techniquement située à l'intérieur du dispositif révolutionnaire qui se met progressivement en place pour combattre la France. C'est au général De Gaulle que doit être attribué le mérite exclusif et décisif de cette mise en place qui fut mortelle pour l'Algérie française. Qui, secondairement et surtout actuellement, s'illustre comme un danger de mort spirituelle pour la France, l'Europe et l'Occident. L'Occident se définissant comme un espace géopolitique au sein duquel les chrétiens peuvent vivre libres, affranchis de toute menace de mort, d'oppression, de servitude.

Au mois d'août 1943, en tant que président du Comité Français de Libération Nationale siégeant à Alger, il impose son agrément à l'acceptation des statuts d'un nouveau parti de Ferhat Abbas. Le général Giraud les avait rejetés quelques semaines plus tôt. Ce nouveau parti, c'est l'AML : *l'association des Amis du Manifeste de la Liberté* qui fédère

opérationnellement quatre formations politiques et religieuses décidées à combattre la France :

- *le Parti Communiste Algérien (PCA)* d'Amar Ouezeguène.
- *Le Parti du Peuple Algérien (PPA)* de Messali Hadj, interdit en 1939 dès le début de la guerre pour complicité de Messali avec l'Allemagne, autorisé à réapparaître en 1943 sur injonction de Murphy, représentant officiel de Roosevelt en Algérie depuis le mois de décembre 1940.
- Le premier parti de Ferhat Abbas, *le Manifeste Algérien de la Liberté*.
- *L'association des Oulémas* enfin : tête pensante islamiste fondamentaliste, moteur spirituel de la révolution algérienne, dirigé depuis la mort de Ben Baddis en avril 1940, par l'homme des Hauts-Plateaux-Sétifiens, El Bachir el Ibrahim ou Ibrahim Bachir. Cette association est ainsi opérationnellement intégrée, par la volonté de De Gaulle, au dispositif révolutionnaire et guerrier qui décide de faire la guerre à la France au nom de la umma.

En 1945, le 8 mai, se déclenchent les émeutes de Sétif, des Hauts-Plateaux-Sétifiens et de Guelma. C'est-à-dire dans la zone d'influence maximale du président en fonction de l'Association des Oulémas à cette date, Ibrahim Bachir de Tocqueville, Ras el Oued aujourd'hui, nous l'avons vu. La première victime de ces tueries est une petite fille française de Sétif, de confession juive, elle s'appelait Nakache.

Après la répression des émeutes, répression nécessaire et urgente pour éviter le massacre de milliers de Français de toutes confessions, ces mouvements sont dissous par l'autorité française.

En 1946, survient l'amnistie lors de la naissance de la IV<sup>e</sup> république. Ces mêmes mouvements réapparaissent alors, sauf le parti communiste qui s'était manifesté contre le soulèvement du 8 mai 1945, qui avait appelé à une répression sévère et qui n'avait pas été interdit en Algérie. Ils réapparaissent sous d'autres sigles, dès le mois de janvier 1947 :

- **L'UDMA** de Ferhat Abbas (l'Union démocratique du Manifeste algérien) prend la suite du Manifeste de la Liberté.
- Le **MTLD** (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques) de Messali, prend la suite du PPA. Soulignons immédiatement que c'est à partir du MTL, dont le siège se situe place de Chartres à Alger, que va naître l'OS (Organisation Secrète)

qui va donner l'effectif du CRUA au mois de mars 1954, puis du FLN le 23 octobre 1954.

L'appareil de guerre, ennemi de la France, s'est développé, structuré et finalement implanté en Algérie avec le consentement passif des IIIème et IVème républiques. La Vème république s'attribuera le rôle historique de lui livrer sur un plateau les moyens de sa victoire. Car la Vème république sera intégrée opérationnellement à la révolution arabo-islamiste, *l'actuelle révolution mondiale*, dès 1959. De Gaulle, en 1943, dans cet esprit nous l'avons vu, avait déjà donné naissance cette année-même, à l'organisation officielle de l'anti-France, l'AML : c'était sur injonction, nous estimons nécessaire de le redire, de Murphy représentant de Roosevelt en AFN.

A partir des Oulémas, du MTLD et surtout de l'OS, va naître le FLN le 23 octobre 1954.

Plus tard, dès l'avènement de De Gaulle, avec le concours de Ferhat Abbas et de Farès, va naître le GPRA, (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne), le 18 septembre 1958. 10 jours avant le référendum maudit du 28 septembre 1958.

On oublie de préciser que le destin de l'Algérie française était déjà scellé, en réalité, dans un écrit auquel personne, aujourd'hui, ne veut faire référence : il s'agit du *document Pompidou*, qui, dès le printemps 1958, avant que De Gaulle prît possession du pouvoir, précisait les manœuvres à entreprendre pour obtenir du FLN une cessation des hostilités, en lui abandonnant l'Algérie. Ce plan Pompidou-Brouillet émanait du cabinet privé de De Gaulle. Il avait tout prévu pour que la guerre fût perdue. Et cela, dès le printemps 1958.

Il faudra néanmoins à De Gaulle quatre ans de pouvoir pour perdre officiellement cette guerre contre le FLN. Quatre ans d'opposition des Français d'Algérie qui, refusant la défaite mendrée par De Gaulle par l'intermédiaire de Pompidou, ont opposé une résistance illustrée et symbolisée en dernier recours, par le combat de l'OAS d'Algérie et de Métropole, en 1961 et 1962.

Ces précisions que j'estime opportun d'apporter, permettent de comprendre que situer le début de la guerre d'Algérie au 1<sup>er</sup> novembre 1954 est un leurre ou plutôt une escroquerie historique. L'Algérie française était l'objet, depuis 1920 au plus tard, d'une conjuration permanente.

Aujourd'hui, celle-ci a pris son identité définitive de temps opérationnel majeur dans **la conjuration permanente contre l'Occident**, tel que nous l'avons défini.

Le cheik Omar Smaïl, se situe à l'origine de cette manœuvre par l'exigence qu'il avait formulée d'utiliser la langue arabe littéraire pour lutter avec efficacité contre ce qu'il considérait comme un triple danger à savoir : la francisation, l'assimilation, l'évangélisation ».

*Je vous ai transmis quelques-unes de mes réflexions animé avant tout, de volonté de rechercher la vérité, dont je sais qu'il faut être patient pour qu'elle se révèle un jour dans une plénitude inattaquable.*

*Jean-Claude PEREZ*

*PS : A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous la liste de mes ouvrages.*

**L'assassinat de l'Algérie française, terreau de la conquête islamiste actuelle. 2012**

*Un des livres du cinquantenaire, à lire et à faire lire.*

**L'islamisme dans la guerre d'Algérie**

*Logique de la Nouvelle Révolution Mondiale, 2004*

**Le sang d'Algérie**

*Histoire d'une trahison permanente, 2006 ; 2<sup>e</sup> édition*

**Debout dans ma mémoire**

*Tourments et tribulations d'un réprouvé de l'Algérie française, 2006 ; 2<sup>e</sup> édition*

**Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie**

*Stratégies et tactiques, 2006 ; 2<sup>e</sup> Edition*

**Attaques et Contre-attaques**

*Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie II, 2008*

Editions Dualpha

Boite 37

16 bis rue d'Odessa

75014 PARIS

Tel. : 09 52 95 13 34 - Fax : 09 57 95 13 34

Mail : [infos@dualpha.com](mailto:infos@dualpha.com)

Site internet : [www.dualpha.com](http://www.dualpha.com)

Vous pouvez prendre connaissance des deux interview accordées par Jean-Claude PEREZ :

- la première à Monsieur Olivier CAZEAUX : sur Internet tapez « OAS, le docteur PEREZ parle » ;

- la seconde, à Monsieur BESSOU dans le cadre de la préparation d'un film. Monsieur BESSOU a livré à Jean-Claude PEREZ tout le matériau de son exposé visible sur le site [www.jean-claude-argenti-sauvain.com](http://www.jean-claude-argenti-sauvain.com).